

Communiqué de Paul Quilès, Maire de Cordes

Depuis 17 ans, la municipalité de Cordes a montré l'importance qu'elle accorde à la protection et à l'embellissement du patrimoine de notre cité (maison du Grand Fauconnier, maison Fonpeyrouse, la porte de l'Horloge, toiture et façade nord et baies de l'église St Michel, remise en lumière des façades, restauration de murs et remparts,.....). Elle ne peut donc qu'être sensible à la préoccupation de ceux qui s'intéressent sincèrement à cet objectif. Encore faut-il qu'ils fassent preuve du minimum de loyauté à l'égard de la municipalité et d'honnêteté dans les arguments utilisés.

I) A cet égard, un rapide rappel historique me semble nécessaire :

1- Le projet de réaménagement de la maison Gaugiran a été motivé par la nécessité d'installer l'Office Municipal du Tourisme dans des locaux répondant aux critères d'excellence exigés par le contrat de GRAND SITE. Le bâtiment, propriété de la Commune depuis le 1^{er} janvier 2008, devait par ailleurs, selon les indications de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), être largement ouvert au public, la municipalité s'engageant à favoriser le développement de la fréquentation. Le projet d'installation de l'Office Municipal de Tourisme dans la maison Gaugiran doit permettre de prendre en compte cette double exigence.

2- Le projet a été conçu et élaboré dans le respect des diverses réglementations en vigueur. Une attention toute particulière a été apportée au respect du patrimoine architectural, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

3- Lors de l'élaboration du projet, les futurs utilisateurs (association ACADOC et direction de l'Office de tourisme) ont été régulièrement consultés, dans le cadre d'une concertation qui a duré plus d'une année et à laquelle participaient par ailleurs l'Architecte des Bâtiments de France, les architectes (Jacques Chiès et Guillaume De Thélin) et les élus en charge de ce projet.

II) Un mouvement d'agitation a été organisé autour de cet aménagement.

Il est le fait de l'ancien président de l'ACADOC -qui avait déjà fait part de sa déception que la Maison Gaugiran doive être également occupée par l'Office de tourisme- et du président des Amis du Vieux Cordes.

Le 6 octobre, ce dernier a largement diffusé par Internet un appel à « *sauver le patrimoine en danger* », accompagné d'une pétition postée sur le site Avaaz sur le thème « *oui à la conservation de la Maison Gaugiran en l'état* ». Il a ensuite organisé une manifestation publique le 9 octobre et médiatisé son action. A aucun moment, il n'a cherché, sur l'objet même de sa contestation, à se rapprocher de la municipalité pour faire part aux élus de son opposition aux aménagements envisagés.

III) Au-delà des polémiques.

Les affirmations selon lesquelles les cloisons boisées, probablement d'origine médiévale, seraient détruites sont partiellement erronées, de la même façon que l'affirmation selon laquelle les grands espaces seraient détruits par l'installation de boxes. En effet, tout ce qui concerne les 1^{er} et 2^e étages a été conçu pour être totalement réversible.

Pour autant, je ne souhaite pas qu'une cabale s'appuyant sur une interprétation -pourtant discutable à certains égards- des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, vienne entraver le bon déroulement du projet d'aménagement de la maison Gaugiran.

C'est pourquoi, j'ai demandé aux architectes, MM Chiès et De Thélin, de modifier le permis de construire, dans le respect des codes de l'urbanisme et des marchés publics, de façon à ce que les boiseries anciennes du rez-de-chaussée ne soient pas touchées et que le volume de la pièce d'exposition soit conservé dans l'état actuel. J'ai également demandé que soit reconstituée la partie de la cloison en bois située entre les deux pièces du rez de chaussée, qui a été supprimée dans le passé. L'agencement du rez-de-chaussée sera modifié en conséquence, ainsi que l'utilisation de l'espace par l'ACADOC et l'Office de tourisme.

Cordes sur ciel, le 11 octobre 2012